



Audit – Bureau d'Angers

4 rue Papiou de la Verrie
BP 70948
49009 Angers Cedex 01

T : +33 (0)2 41 66 77 88

www.bakertilly.fr

INITIATIVE MAYENNE

Association

Siège social : 18 place de la gare – 53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



INITIATIVE MAYENNE

Association

Siège : 18 place de la gare – 53000 LAVAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association INITIATIVE MAYENNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **INITIATIVE MAYENNE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « État des provisions » de l'annexe décrit la méthode de détermination des provisions pour prêts. Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables significatives, nous avons mis en œuvre des procédures visant à apprécier le caractère approprié de la méthode retenue. Nous avons également vérifié l'exactitude des calculs réalisés afin de valider le montant des provisions comptabilisées au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 25-05-2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Fabrice BARRIER

✓ Certifié par  yousign

Fabrice BARRIER

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN ACTIF

Initiative Mayenne

BILAN ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
• Frais d'établissement	- €	- €	- €	- €
• Frais de recherche et de développement	- €	- €	- €	- €
• Donations temporaires d'usufruit	- €	- €	- €	- €
• Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 353 €	16 353 €	- €	- €
• Immobilisations incorporelles en cours	- €	- €	- €	- €
• Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles				
• Terrains	- €	- €	- €	- €
• Constructions	- €	- €	- €	- €
• Installations techniques, matériel et outillages industriels	22 647 €	10 609 €	12 037 €	12 626 €
• Immobilisations corporelles en cours	- €	- €	- €	- €
• Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés*	- €	- €	- €	- €
Immobilisations financières				
• Participations et Créances rattachées	- €	- €	- €	- €
• Autres titres immobilisés	271 461 €	- €	271 461 €	271 461 €
• Prêts	3 303 929 €	240 955 €	3 062 974 €	3 560 741 €
• Autres	801 €	- €	801 €	451 €
TOTAL I	3 615 190 €	267 917 €	3 347 273 €	3 845 279 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	- €	- €	- €	- €
Créances				
• Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 894 €	- €	8 894 €	22 742 €
• Avances et acomptes	- €	- €	- €	1 660 €
• Créances reçues par legs ou donations	- €	- €	- €	- €
• Autres	93 604 €	- €	93 604 €	113 718 €
Valeurs mobilières de placement	868 817 €	- €	868 817 €	705 152 €
Instruments de trésorerie	- €	- €	- €	- €
Disponibilités	1 263 717 €	- €	1 263 717 €	935 521 €
Charges constatées d'avance	2 408 €	- €	2 408 €	2 879 €
TOTAL II	2 237 440 €	- €	2 237 440 €	1 781 672 €
Frais d'émission des emprunts (III)	- €	- €	- €	- €
Primes de remboursement des emprunts (IV)	- €	- €	- €	- €
Ecart de conversion (V)	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 852 629 €	267 917 €	5 584 712 €	5 626 951 €

BILAN PASSIF

Initiative Mayenne

BILAN PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
• Fonds propres statutaires	4 355 031 €	4 432 065 €
• Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
• Fonds statutaires	- €	- €
• Fonds propres complémentaires	953 216 €	953 216 €
Ecarts de réévaluation	- €	- €
Réserves		
• Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €
• Réserves pour projet de l'entité	229 021 €	224 567 €
• Autres	- €	- €
Report à nouveau	- €	- €
Excédent ou déficit de l'exercice	- 49 710 €	- 72 580 €
Situation nette (sous-total)	5 487 557 €	5 537 267 €
Fonds propres consommables	- €	- €
Subventions d'investissement	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €
TOTAL I	5 487 557 €	5 537 267 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €
TOTAL II	- €	- €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	36 000 €	36 000 €
Provisions pour charges	- €	- €
TOTAL III	36 000 €	36 000 €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	- €	- €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 575 €	- €
Emprunts et dettes financières diverses	- €	- €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	16 568 €	16 947 €
Dettes des legs ou donations	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	26 089 €	26 457 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	3 995 €	6 724 €
Instruments de trésorerie	- €	- €
Produits constatés d'avance	12 928 €	3 556 €
TOTAL IV	61 155 €	53 683 €
Ecarts de conversion (V)	- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 584 712 €	5 626 951 €

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	70 491 €	63 254 €
Ventes de biens et services		
• Ventes de biens	- €	- €
dont ventes de dons en nature		
• Ventes de prestations de service	2 132 €	5 699 €
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
• Concours publics et subventions d'exploitation	235 419 €	218 012 €
• Versements des fondateurs ou consommations de la datation consommable	- €	- €
• Ressources liées à Dons manuels	- €	- €
la générosité du Mécénats	- €	- €
public Legs, donations et assurances-vie	- €	- €
• Contributions financières	- €	- €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	- €	26 463 €
Utilisation des fonds dédiés	- €	- €
Autres produits	10 488 €	9 645 €
TOTAL I	318 531 €	323 072 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	- €	- €
Variation de stock	- €	- €
Achats de matières et autres approvisionnements	- €	- €
Variation de stock	- €	- €
Autres achats et charges externes	113 412 €	150 786 €
Aides financières	- €	- €
Impôts, taxes et versements assimilés	758 €	708 €
Salaires et traitements	145 756 €	144 336 €
Charges sociales	37 223 €	40 198 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 865 €	3 752 €
Dotations aux provisions	- €	12 000 €
Reports en fonds dédiés	- €	- €
Autres charges	2 €	13 €
TOTAL II	301 017 €	351 792 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	17 514 €	-28 719 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	- €	- €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	- €	- €
Autres intérêts et produits assimilés	25 793 €	31 776 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	80 529 €	119 048 €
Différences positives de change	- €	- €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	- €	- €
TOTAL III	106 321 €	150 823 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	81 027 €	87 252 €
Intérêts et charges assimilées	91 260 €	106 456 €
Différences négatives de change	- €	- €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	- €	- €
TOTAL IV	172 286 €	193 708 €
2. RESULTAT FINANCIERS (III-IV)	-65 965 €	-42 885 €

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	- 48 451 €	- 71 604 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	- €	1 114 €
Sur opérations en capital	- €	- €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	- €	- €
TOTAL V	- €	1 114 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	- €	- €
Sur opérations en capital	- €	- €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
TOTAL VI	- €	- €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- €	1 114 €
<i>Participation des salariés aux résultats (VII)</i>	- €	- €
<i>Impôts sur les bénéfices (VIII)</i>	1 259 €	2 090 €
Total des produits (I+III+V)	424 852 €	475 009 €
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	474 562 €	547 590 €
EXCEDENT OU DEFICIT	- 49 710 €	- 72 580 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	- €	- €
Prestations en nature	80 892 €	76 254 €
Bénévolat	116 909 €	135 620 €
TOTAL	197 801 €	211 874 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- €	- €
Mise à disposition gratuite de biens	- €	- €
Prestations en nature	80 892 €	76 254 €
Personnel bénévole	116 909 €	135 620 €
TOTAL	197 801 €	211 874 €



REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de bases et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le règlement R 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, fait l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de l'exercice présente un total de 5 584 712 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 424 852 euros et un total de charges de 474 561 euros, dégageant ainsi un résultat de -49 709 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.



Initiative Mayenne

Notre association Initiative Mayenne est l'une des 214 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outremarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

Une Charte d'éthique, un référentiel « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau, l'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau et du projet stratégique du réseau.

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre plateforme a présenté au Comité d'agrément **179** projets dont **159** ont été validés en comité et **155** ont obtenu un financement correspondant à **1 778 500 €** de prêts engagés par Initiative Mayenne.

Informations sur les règles et méthodes comptables

Application des conventions générales

Justification des dérogations aux règles et méthodes comptables

Justification des méthodes retenues en cas de pluralités optionnelles

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions :

Du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC).

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été arrêtés avec la première application du règlement comptable ANC n°2022-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Cela implique les changements suivants :

Montants exprimés en euros



Initiative Mayenne

- Les transferts de charges pour les frais BPI d'un montant de 25 427.02€ en 2024, ont été comptabilisés en 2025 au crédit de comptes de charges externes pour un montant de 25 068.19€.

Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018

Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France pour donner suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06.

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

Permanence des méthodes sous les réserves 2025 mentionnées ci-après,

Indépendance des exercices

Continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'émission de l'appel de fonds et non sur la base des encaissements

Informations relatives au bilan

- Tableau de mouvement des immobilisations – Voir annexe

- Autres titres immobilisés

Ils correspondent à des parts sociales souscrites pour 271 461 € au 31/12/2025

Ils correspondent également à 451 € de dépôt de garantie pour PEPS 53 lié à l'association Mayage et 350 € de dépôt de garantie pour la location du parking.

Montants exprimés en euros



Initiative Mayenne

- Prêts (NIF et ANC 2018-06)

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Le montant brut des prêts décaissés au 31/12/2025 s'élève à un montant de 3 303 968.57 € contre 3 801 740.51 € au 31/12/2024.

- Tableau des amortissements – Voir annexe

- Tableau des provisions – voir annexe

- **Etat des provisions (NIF)**

16 prêts pour un montant de 58 990.84 € ont été repris pour être passés en perte

33 prêts pour un montant de 21 537.70 € ont été repris sans être utilisés

20 prêts pour un montant de 81 026.81 € ont été doté

Un total de provision d'un montant de 240 954 € sur les 3.3 M€ de prêt en cours de remboursement

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie BPI selon la règle suivante :

Entreprise non active sans incident de remboursement : 25 %

Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%

Plus de 6 impayés : 75%

En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100% (en cas de garantie BPI, 30 % pour les créations & 50 % pour les reprises)

En cas de cessation d'activité : 100%

- Tableau des créances – voir annexes

- Répartition de la trésorerie (NIF)

Au 31 12 2025, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

Montants exprimés en euros



Initiative Mayenne

Trésorerie au 31/12/2025	
Tréso. sur le fonds de prêt	1 868 613 €
Tréso.de fonctionnement	263 920 €
Total	2 132 533 €

- Etat des dettes – voir annexes

Montant des engagements financiers (NIF)

Au 31/12/2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Il s'élève au 31 12 2025 à un montant de 354 300 €.

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de la plateforme, se présente ainsi (NIF) :

Réserves	31/12/2025
Fonctionnement	Montant
Réserves	229 020 €
Report à nouveau	0 €
Sous-total	229 020 €
Résultat fonctionnement	+43 900 €
Total	272 920 €

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans les comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle et doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif.

Montants exprimés en euros



Initiative Mayenne

Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du point des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

- Etat des fonds de prêts

Répartition des fonds par territoire 2025								
Droit de reprise ou sans	Organisme	Dotation réelle	Dotation compta (hors perte)	PASSIF		ACTIF		
				Dont perte avant 2025	Perte 2025	Encours réel	Solde par territoire	Engagés non décaissés
sans	BOCAGE MAYENNAIS	92 971	153 726	60 755	891	151 337	- 59 256	16 000
sans	CHÂTEAU-GONTIER	197 694	275 945	78 251	7 796	207 297	- 17 399	25 100
sans	COEVRONS	298 970	376 089	77 119	3 330	146 668	148 972	14 000
sans	CRAON	128 352	152 724	24 372	8 283	167 346	- 47 277	12 500
sans	ERNEE	110 779	158 712	47 933	1 350	236 022	- 126 593	26 600
sans	LAVAL LOIRON	666 446	920 515	254 069	62 757	936 499	- 332 810	145 900
sans	MAYENNE	290 681	356 260	65 579	5 724	252 084	32 873	4 000
sans	MESLAY-GREZ	85 677	94 583	8 906		98 222	- 12 544	10 100
sans	LE MONT DES AVALOIRS	152 928	187 255	34 327	1 000	86 698	65 229	20 000
sans	REGION DES PAYS DE LA LOIRE	664 320	664 320	-		-	664 320	
sans	FONDS NON AFFECTES (BPO)	8 000	8 000	-		-	8 000	
TOTAL	PRÊT LOCAUX CREATION REPRISE	2 696 819	3 348 129	651 310	91 130	2 282 173	323 516	274 200
sans	REGION DES PAYS DE LA LOIRE	580 330	580 330	64 128		454 823	419 307	
sans	FONDS PROPRES	15 245	15 245					
sans	PARTENAIRES BANCAIRES-CREDIT AGRICOLE	30 745	30 745					

Montants exprimés en euros



Initiative Mayenne

sans	PARTENAIRES BANCAIRES-CREDIT MUTUEL	30 245	30 245					
sans	PARTENAIRES BANCAIRES-CIC CIO	20 700	20 700					
sans	PARTENAIRES BANCAIRES-BPO	15 222	15 222					
sans	PARTENAIRES BANCAIRES-CAISSE D'EPARGNE	17 622	17 622					
avec	PARTENAIRES BANCAIRES (Caisse Epargne)	43 750	43 750					
sans	FONDS DEPARTEMENTAL	120 271	184 399					
TOTAL	PRÊT DEPARTEMENTAUX	874 131	938 259	64 128	-	454 823	419 307	-
sans	FONDS PROPRE	300 000	300 000				300 000	
TOTAL	PRET IMPACT	300 000	300 000	-	-	-	300 000	-
sans	COLLECTIVITES & CG 53	443 817	642 626	198 809		323 685	399 012	40 100
sans	CDC	278 881	350 000	71 119				
TOTAL	PRÊT INNOVATION	722 698	992 626	269 928	-	323 685	399 012	40 100
sans	Fonds propres & collectivité	120 362	146 807					
avec	CDC	115 000	115 000	26 445	129	102 391	224 805	
avec	REGION DES PAYS DE LA LOIRE	91 963	91 963					
TOTAL	PRÊT CROISSANCE	327 325	353 770	26 445	129	102 391	224 805	-
sans	FONDS PROPRES	149 812	192 315	42 503				
avec	REGION DES PAYS DE LA LOIRE	229 203	243 643	14 440				
avec	CG 53 (dt cout fonctionnement)	124 233	214 413	90 180		140 896	432 538	40 000
avec	CDC	70 186	90 000	19 814				
TOTAL	PRÊT DEVELOPPEMENT	573 434	740 371	166 937	-	140 896	432 538	40 000
sans	Collectivité et CD 53	79 752	386 922	307 170		-	79 752	
	FONDS DE PRÊT SCOP	79 752	386 922	307 170	-	-	79 752	
	CUMUL PERTES FDS DE PRÊT							
	TOTAL DES FONDS	5 574 158	7 060 076	1 485 919	91 259	3 303 969	2 178 930	354 300

Montants exprimés en euros



Initiative Mayenne

- Montant des apports non encaissés (NIF)

Au 31/12/2025, le montant des apports en fonds de prêt accordés mais non encore encaissés à l'actif du bilan s'élève 354 300 €.

Informations relatives aux comptes de résultat

Le règlement ANC 2018-06 demande des informations complémentaires dans l'annexe portant notamment sur :

- Le montant des concours publics et des subventions reçues par l'entité par nature de concours ou subventions et par catégories d'autorités publiques (ANC 2018-06)
- Les contributions en nature : modalités de recensement, de quantification et de valorisation (ANC 2018-06)

	2025			2024		
Concours publics subventions	Concours publics	Subventions exploit.	Subventions investis.	Concours publics	Subventions exploit.	Subventions investis.
Union Européenne						
Etat		51 271 €			39 479 €	
Conseil Régional		39 400 €			47 000 €	
Intercommunalités	144 749 €			131 533 €		
Autres						
Total	144 749 €	90 671 €		131 533 €	86 479 €	

- Montant des concours publics et subventions reçues (ANC 2018-06)

- Abandon de frais par les bénévoles (ANC 2018-06)

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité de bénévolat sont enregistrés dans les comptes de charges correspondant à leur nature sur la base des dépenses réelles et justifiées et récapitulées dans une note de frais. La renonciation au remboursement de frais par le bénévole est matérialisée sur la note de frais produite par le bénévole et est comptabilisée en dons manuels (compte 75412 abandon de frais par les bénévoles).

L'abandon de frais ne constitue pas une contribution volontaire en nature.

- Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)

2025				
	Total	Fonctionnement	Prêts	Autres activités
Produits exploitation	322 519	322 519		
Charges exploitation	305 015	303 163	1 852	
<i>Résultat exploitation</i>	17 504	19 356	-1 852	
Produits financiers	106 334	25 805	80 529	
Charges financières	172 288	2	172 286	
<i>Résultat financier</i>	-65 954	25 802	-91 757	
<i>Résultat courant</i>	-48 450	45 159	-93 609	
Produits except.	0	0	-	
Charges except.			-	
<i>Résultat exceptionnel</i>	0	0	-	
<i>Impôt sur les sociétés</i>	1 259	1 259		
<i>Résultat net</i>	-49 709	43 900	-93 609	

Montants exprimés en euros



Initiative Mayenne

Contributions en nature (ANC 2018-06)

<i>Produit</i>	
Dons en nature	0 €
Prestation en nature	80 892 €
Bénévolat	116 908.75 €
Total	197 800.75 €

<i>Charges</i>	
Secours en nature	0
màd gratuite de biens	0
Commodat (prêt)	0 €
Prestation en nature	80 892 €
Personnel bénévole	116 908.75 €
Total	197 800.75 €

Le bénévolat est quantifié grâce :

- le bénévolat des parrains est évalué sur la base de 6 rencontres tous les deux mois de 2 h – 55 parrainages étaient en cours en 2025.
- aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément,

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 1072 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément et 876 heures au titre du parrainage. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 60 €/heure correspond à un montant de 116 909 €.

La prestation en nature est quantifiée ainsi :

L'évaluation des prestations est effectuée à partir des conventions mise en place avec les EPCI de la Mayenne.

Pour les mises à disposition de personnel, celles-ci doivent être identifiées comme des prestations en nature 2 889 heure à 28 € de l'heure.

Autres informations

- Effectif moyen (ANC 2014-03 et NIF)

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif

Montants exprimés en euros



Initiative Mayenne

Cadres	1
Non cadres	3.7
<i>Sous total</i>	<i>4.7</i>
Personnel m-à-d facturé	0.04
Personnel m-à-d CVN	1.9
Sous-total	
Bénévolat	
Total général	6,64

-Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)

Honoraire CAC	31 12 2025
Certification des comptes	4 265 €
Autres missions	
Total	4 265 €

- Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés

Les fonctions des membres du bureau ne sont pas rémunérées. La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Montants exprimés en euros



CREANCES ET DETTES

	31/12/2025	1 an au plus	Plus de 1 ans
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 303 928	3 303 928	
Autres immobilisations financières	801	801	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	8 894	8 894	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	84 215	84 215	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	9 388	9 388	
Charges constatées d'avances	2 408	2 408	
TOTAL DES CREANCES	3 409 635	3 409 635	
Prêts accordés en cours d'exercice	1 006 200		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 414 639		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	1 575	1 575		
Emprunts dettes ets de crédit plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 567	16 567		
Personnel et comptes rattachés	11 714	11 714		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 948	12 948		
Impôts sur les bénéfices	1 259	1 259		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes versements assimilés	167	167		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 995	3 995		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	12 928	12 928		
TOTAL DES DETTES	61 154	61 154		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Montants exprimés en euros



IMMOBILISATIONS

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles	16 352					16 352
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 352					16 352
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
IAA des constructions						
Instal tech, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 439		3 276		2 069	22 646
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 439		3 276		2 069	22 646
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	271 461					271 461
Prêts et autres immobilisations financières	3 801 648		1 006 200		1 503 119	3 304 729
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 073 109		1 006 200		1 503 119	3 576 190
TOTAL	4 110 901		1 009 476		1 505 188	3 615 189
Notes complémentaires sur les immobilisations						
-						

Montants exprimés en euros



AMORTISSEMENTS

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	16 352			16 352
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 352			16 352
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
IAA des constructions				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	8 813	3 865	2 068	10 609
Emballage récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 813	3 865	2 068	10 609
TOTAL	25 165	3 865	2 068	26 962
Notes complémentaires sur les amortissements				
-				

Montants exprimés en euros



PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Prov. pour recons. gisements min. et pétr.				
Prov. pour investissement				
Prov. pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			Reprises totales	Dont non- utilisées
Prov. pour litiges	36 000			
Prov. pour garanties données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Prov. pour amendes et pénalités				
Prov. pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligations simil.				
Prov. pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Prov. pour gros entretiens et grandes rév.				
Prov. pr charges soc. et fisc. sur congés payés				
Autres prov. pour risques et charges				
TOTAL II	36 000			36 000
DEPRECIATIONS				
Sur immo. - incorporelles				
Sur immo. - corporelles				
Sur immo. - titres mis en équivalence				
Sur immo. - Titres de participation				
Sur immo. - autres immo. financières	240 456	81 026	80 528	240 954
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	240 456	81 026	80 528	240 954
TOTAL GENERAL (I + II + III)	276 456	81 026	80 528	276 954
Dont dotations et reprises d'exploitation		81 026	80 528	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				

Montants exprimés en euros